

BULLETIN D'INSCRIPTION – DPC SALARIÉ

Bulletin à nous retourner dûment rempli à : dpcanimation@gmail.com
ou par courrier : DPC-REA – 48 Avenue Claude Vellefaux – 75010 Paris

Tous les champs ci-dessous sont obligatoires

Formation

- Intitulé : Prise en charge des défaillances viscérales (Congrès CREUF 2016)
 - Référence programme OGDPC : 42251600001
 - N° de SIREN du DPC-REA: 793769076
 - N° d'enregistrement du DPC-REA auprès de l'OGDPC : 4225
 - Prix du programme : 350 €
- (tarif maximum, variable selon prix d'inscription au congrès, inclus dans le programme)*

Employeur et adresse de facturation

- Nom de l'établissement :
- Adresse :
- Code Postal : Ville :
- Nom du contact :
- Téléphone : E-mail du contact :

Participant

- Nom : Prénom :
- Téléphone : E-mail du participant :
- N° RPPS (11 caractères) : Date de naissance : / / 19

Je soussigné(e) accepte les modalités d'inscription.

Date et signature du participant :

Date et signature du responsable
formation de l'établissement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent. Toute annulation doit nous être communiquée par courrier ou par e-mail à dpcrea@gmail.com. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer votre inscription. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au DPC-REA, 48 avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Conditions générales de vente

Objet et champ d'application

Toute inscription à un programme de Développement Professionnel Continu implique, de la part du futur participant et de son employeur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Modalités d'inscription et documents contractuels

L'inscription ne sera effective qu'à réception d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Après réalisation du programme, une facture est envoyée à l'employeur, en regard des renseignements indiqués sur le bulletin d'inscription, accompagnée d'une copie de l'attestation de suivi du programme de DPC.

Le prix du programme comprend l'inscription au congrès.
